



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 octobre 2020

### Dengue à La Réunion : le nombre de cas se stabilise. Le bilan des décès est revu.

Du 12 au 18 octobre, 6 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Le nombre de signalements se stabilise ces dernières semaines aux alentours d'une dizaine de cas hebdomadaires, se situant principalement dans l'Ouest et le Sud de l'île.

3 décès, survenus antérieurement, sont désormais rattachés à la dengue après examen médical collégial. La préfecture et l'ARS rappellent à la population la nécessité de lutter contre la dengue en mettant en œuvre les mesures de prévention : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger, même malade, et consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Situation épidémiologique au 20 octobre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Au cours des deux dernières semaines, les cas se situaient à **Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Paul et Plaine des palmistes**

Aucun regroupement de cas n'a été identifié dans la semaine du 12 au 18 octobre.

Le bilan des décès est actualisé : 3 décès survenus antérieurement ont fait l'objet d'un classement au titre de la dengue, soit 2 relevant directement de cette infection et 1 pour lequel la dengue est identifiée comme co-morbidité.

Le rattachement des décès à la dengue fait l'objet d'une analyse collégiale associant le médecin traitant, des infectiologues du CHU et Santé Publique France. Ce recours à plusieurs expertises concertées explique le délai de classement.

**Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit**, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19. Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en œuvre par la population réunionnaise.

#### Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile

#### Depuis le début de l'année

- **15 967 cas** autochtones confirmés
- **701 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **22 décès** (dont 11 directement liés à la dengue)

- **Consulter un médecin en cas de symptômes:** fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Tél : 02 62 40 77 77  
Mél : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter et Facebook @Prefet974